

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2023

Délibération n°3

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	17	18

Date de la convocation : 03 octobre 2023	L'an deux mille vingt trois, et le dix octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
---	--

Présents : Tous les membres en exercice sauf Serge GIDON et Marie-Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Catherine GARDES
Madame Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

Objet de la Délibération : DÉCLASSEMENT D'UN DÉLAISSÉ COMMUNAL - L'OLME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L 2241-1

Vu le document d'arpentage dressé le 12 juillet 2023 par Cédric GONNACHON, expert géomètre

Madame le Maire rappelle :

Dans le cadre du projet de vente concernant les conjoints MAURIN-TEXEREAU, il est nécessaire de procéder au déclassement d'une parcelle d'une surface de 08 centiares désormais cadastrée en C1503 suite aux opérations de bornage et de division.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CONSTATE la désaffectation de ladite parcelle d'une contenance de 8ca en nature de délaissé de voirie ;

CONSTATE son déclassement du domaine public

CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à cette procédure et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures sont au registre.

Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
.....
du

Fanny SABATIER
Maire

